

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ETUDIANT

La communauté de la Faculté est composée d'enseignants chercheurs, du personnel administratif et technique et d'étudiants. La population estudiantine relevant de cet établissement est donc membre à part entière de la communauté universitaire, au sein de laquelle tout comportement et toute action ne se conçoivent que dans l'ordre et le respect, la confiance et la reconnaissance de la contribution de chacun à l'œuvre commune. Ces principes de tolérance, de respect et de responsabilité octroient aux étudiants des droits comme ils créent à leur charge des devoirs.

Sur cette base, le Conseil de la Faculté a arrêté la présente charte de bonne conduite de l'étudiant ; étudiant de la FSR étant toute personne inscrite à l'une des filières ouvertes et réinscrite au début de chaque semestre. Toute personne, hormis les enseignants et le personnel administratif, non inscrite, est considérée comme personne étrangère à la communauté de la FSR.

I - Droits de l'étudiant de la FSR

L'étudiant(e) jouit au sein de la FSR de la liberté d'expression et d'opinion dans le respect des règles régissant l'institution et les clauses de la présente charte : L'étudiant(e) peut créer, conformément aux textes en vigueur, des associations estudiantines à caractère scientifique, artistique, culturel et sportif.

Ces associations ne peuvent, en aucun cas, ni s'ingérer dans la gestion administrative de la FSR ni exercer une activité politique partisane. Les étudiants sont tous égaux sans distinction d'ethnie, de couleur, de sexe, d'âge, de nationalité ou de condition sociale.

L'étudiant(e) a le droit :

- d'être représenté au sein du Conseil de Faculté, en conformité avec la loi 00-01,
- à une organisation performante des examens limitant au mieux le risque de fraudes,
- de recevoir, dès son inscription, des informations précises et actualisées sur la Faculté, ses programmes et ses services,
- d'être informé, dans la mesure du possible par écrit, des objectifs et contenus des modules, pré-requis, modalités d'organisation des enseignements (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de recherche, séminaires, visites et stages, activités individuelles ou en groupe) et modalités d'évaluation,
- à une évaluation équitable et objective de son travail
- de consulter sa copie d'examen après correction et de prendre connaissance des critères d'évaluation, selon les modalités arrêtées par chaque équipe pédagogique,
- de recourir, en cas d'harcèlement ou toute atteinte à sa dignité, à l'administration,
- de bénéficier, dans le respect des règles de déontologie, de l'utilisation des ressources informatiques mises à sa disposition par la Faculté.

L'étudiant(e), ayant des besoins spécifiques, doit prévenir l'institution de sa situation avant son inscription afin que celle-ci puisse prendre toutes les dispositions nécessaires à son accueil.

II - Devoirs de l'étudiant de la FSR

L'inscription à la FSR implique le respect de l'obligation d'assiduité et de ponctualité ainsi que l'engagement de participer à tous les enseignements obligatoires du groupe, aux options choisies à l'inscription ainsi qu'aux activités organisées en cours d'année et annoncées comme obligatoires pour les étudiants concernés, dans le respect total des personnes et des biens de la FSR.

- Je m'engage à donner dès mon inscription des informations aussi complètes, précises et actualisées que possible.
- Je m'engage à me présenter dans une tenue vestimentaire correcte.
- Je m'interdis tout comportement indécent ou obscène.
- Je m'engage à maintenir un environnement sain, de contribuer à la propreté des locaux en jetant les déchets dans les poubelles, de ne pas dégrader l'intérieur et l'extérieur des bâtiments de la FSR, ne pas détériorer les biens de la FSR ou les voler et ne pas altérer les espaces verts.

- Je n'introduis jamais dans l'enceinte de la FSR un quelconque article dangereux (objets tranchants, produits inflammables, bombes d'autodéfense, drogue...).
- Je n'introduis ni ne consomme de produits toxiques ou illicites quels qu'ils soient.
- Ma présence est obligatoire à tous les cours, Travaux Dirigés et Travaux Pratiques dans la section et le groupe qui m'ont été assignés.
- Je suis ponctuel(le) et assidu(e).
- Je ne consulte ni n'utilise mon téléphone ou ordinateur portable pendant les enseignements, à des fins personnelles.
- Je ne suis pas autorisé à manger ou boire dans les amphis et les salles d'enseignement et la bibliothèque.
- Je ne dois en aucun cas jouer aux jeux de société (notamment jeux de cartes) en dehors du cadre des activités para académiques.

Utilisation des ordinateurs

L'outil informatique a une vocation pédagogique. Toute autre activité est prohibée. La loi interdit l'intrusion dans les systèmes informatiques.

Il est également interdit de modifier les configurations de base des ordinateurs et le réseau de la Faculté et de consulter tout site à caractère illégal (raciste, xénophobe,...).

- Je veille à l'innocuité de tout support externe (disque, clé USB,...).
- Je laisse après mon passage un poste complet et « propre », non pollué par des images ou des logiciels qui n'avaient pas été prévus par l'administrateur du réseau.
- Je quitte par la procédure correcte.
- Je signale toute anomalie à la personne responsable.

Accès à la Bibliothèque

Je m'engage à respecter le règlement affiché à l'entrée de la Bibliothèque.

Lors des évaluations

- Je me présente à tous les contrôles, une demi-heure avant le début de l'épreuve.
- Je suis informé(e) que l'absence à une évaluation est sanctionnée par la note « 0/20 », sauf présentation d'un dossier médical incontestable (hospitalisation, maladie chronique, ...) à l'équipe pédagogique.
- Je ne perturbe pas le déroulement des examens y compris dans l'environnement immédiat des salles d'examen.
- Je présente systématiquement, à chaque épreuve, ma carte d'étudiant ou à défaut la CIN.
- Je prends mes précautions pour ne pas avoir à sortir pendant la durée de l'épreuve.
- Je ne suis pas autorisé(e) à quitter la salle d'examen avant la moitié de la durée de l'épreuve, n'excédant pas 45 minutes.
- Je m'interdis les actions suivantes qui sont considérées comme des fraudes : posséder du matériel électronique permettant le stockage et la transmission d'informations (téléphone portable, calculatrice programmable, ...), obtenir ou transmettre des renseignements (verbalement ou par écrit) et se substituer à autrui lors d'un examen.
- Je suis tenu(e) de dégager mes oreilles et je m'interdis de porter une casquette ou tout autre couvre-chef.

Mesures disciplinaires

Si j'enfreins les règles de la présente charte, je m'expose aux sanctions prévues par la loi conformément à laquelle le conseil de discipline les prononce, en fonction des fautes qui me sont reprochées.

Tous les membres du personnel de l'établissement (enseignants et administration) sont à même, en tout temps, de rappeler à l'ordre tout(e) étudiant(e) qui dévie de cette charte.

Cette charte peut être amendée, à tout moment, par le conseil de l'établissement

Date :

Signature de l'étudiant

